

ANNIE MOLLARD-DESFOUR

Le lexique de la couleur : de la langue à la culture... et aux dictionnaires

La couleur, perception sensorielle provoquée par les radiations lumineuses, est un phénomène particulièrement complexe qui met en relation différents éléments : une source lumineuse, un objet et le récepteur (le couple œil-cerveau). La perception de la couleur et sa nomination sont donc à l'intersection de données non seulement physiques et physiologiques, mais aussi de données psychologiques et culturelles... Entreprendre la rédaction d'un dictionnaire des termes de couleur peut sembler alors une gageure tant est grande la difficulté à « cerner » la couleur, la définir, non seulement d'un point de vue descriptif (quelle est la teinte exprimée ?) mais aussi d'un point de vue symbolique (quelle est la/les « valeur(s) » de la couleur, dans une société donnée, à une époque donnée ?). Répertorier et définir les mots pour décrire les diverses nuances, mais aussi les locutions et expressions colorées, c'est mettre au jour la manière dont une société, une culture « voit » les couleurs, et les relations qu'elle entretient avec les diverses nuances. Comment une langue, une culture donnée nomme-t-elle les couleurs ? Quels sont leurs contenus, leurs usages, leurs connotations ? Comment se sont constitués ces termes de couleur, d'où viennent-ils ? Que nous disent les mots de couleur de cette société, de ses valeurs, de ses tendances ? C'est à ces questions que le dictionnaire français des mots et expressions de couleur souhaite répondre. Pour ce faire, il a été indispensable de mettre au point une méthodologie susceptible de traiter d'un lexique spécialisé et culturel et de résoudre la dichotomie langue et référent, dictionnaire et encyclopédie, linguistique et encyclopédique.

1. Le dictionnaire des mots et expressions de couleur : finalités et premières options

Avant d'aborder les finalités du projet de recherches sur le lexique chromatique et les principales options du dictionnaire dont plusieurs volumes

ont été publiés¹, il convient de rappeler certains éléments de la problématique du domaine des couleurs, de son lexique, et de situer cette recherche dans son contexte, la rédaction du *Trésor de la Langue Française (TLF)* et ses prolongements.

I. 1. Problématique du domaine de la couleur et de son lexique

La couleur est une sensation, une perception, mais aussi une dénomination, et des usages ou codes, souvent symboliques (retranscrits notamment par le lexique des couleurs), intersection entre le physique, le physiologique, le social, le culturel. D'où la difficulté à « mettre en dictionnaire » ce lexique.

Analyser le lexique des couleurs français c'est aussi décrire un système fonctionnant sur une base limitée de dénominations de couleur « directes »², à laquelle s'ajoute une multitude de dénominations de couleur « indirectes » ou « référentielles », issues d'analogie, de métaphores³ d'origines très diverses et représentatives de nos goûts, de nos choix ; c'est rassembler et définir les dénominations désignant des couleurs, des nuances, mais aussi les expressions, locutions et proverbes formés avec un terme de couleur. C'est ainsi fournir des éléments de réflexion non seulement sur le langage, la couleur, mais aussi sur une société particulière.

¹ *Le Bleu, Le Rouge, Le Rose, Le Noir, Le Blanc*. CNRS Éditions.

² Les dénominations de couleur « directes » sont de véritables termes de couleur, créés spécialement pour désigner une couleur ou perçus de nos jours comme tels : *beige, blanc, brun, jaune, noir, rouge, vert, glauque*, etc. Pour l'origine et les étymologies des termes fondamentaux, de base, v. Mollard-Desfour (2008 : 23-32). Ces dénominations de couleur « directes » constituent une liste apparemment close mais susceptible de certaines évolutions et créations de dérivés (adjectifs, substantifs, verbes, adverbes) : *blanc* → *blanchâtre, blancheur, blanchi, blanchir, blanchissage, blanchissant, blanchisserie, blanchoyer*, etc. ; *bleu* → *bleuâtre, bleueur, bleui, bleuir, bleuissement, bleuissement, bleuissement, etc.* ; *rouge* → *rougeâtre, rougeur, rougi, rougir, rougissant, rougissement, rougissure*, etc. ; *rose* → *rosâtre, rosé, roseur, rosir*, etc. ; *brun* → *brunâtre*, etc. ; *violet* → *violacé, violâtre, violine*, etc. ; *noir* → *noirâtre, noiraud, noirci, noirceur, noircissant*, etc. mais aussi *alvide, albugineux* (du latin *albe* : 'blanc'), *nigrescent* (du latin *niger* : 'noir'), *glauquerie, glaucescent, glauceur*, (du latin *glaucus* : 'bleu-vert-gris'), etc. Voir aussi *infra*. « Champs chromatiques et champs lexicaux ».

³ Les dénominations de couleur « indirectes » ou « référentielles » sont les dénominations créées métaphoriquement par analogie avec des référents d'origine très variée. Le français puise abondamment dans ces référents pour nommer, nuancer la couleur. Voir aussi *infra*. « Champs chromatiques et champs lexicaux ».

I. 2. Un prolongement au « *Trésor de la Langue Française* » (TLF) pour un lexique particulier

Paul Imbs, dans la préface du *Trésor de la Langue Française* a souligné le fait que le TLF, en couvrant deux siècles – de 1789 à 1960 – était conçu comme la première étape d'une procédure lexicographique plus ample, couvrant la totalité de l'histoire de la langue française, impliquant donc, dans l'avenir, des analyses par périodes. Il ajoutait : « *Il est évident (...) qu'une périodisation fine réclame des études lexicologiques par domaines, chacun des domaines (...) tendant à avoir son rythme propre* ».

Le projet de recherches sur le lexique des couleurs s'inscrit dans ce cadre et s'est proposé d'analyser, en complément du TLF, un domaine particulier, pour une période particulière. Des travaux lexicographiques sur la couleur se devaient d'être entrepris, au constat des insuffisances lexicographiques concernant le lexique chromatique⁴ et compte-tenu de l'intérêt de l'analyse du lexique chromatique qui, s'il n'avait pas fait l'objet des attentions soutenues des lexicographes, était l'objet des observations et interrogations d'anthropologues et linguistes, au niveau international. La couleur, objet d'étude des sciences « dures », des sciences humaines, domaines sur lesquels vient se greffer un élément symbolique, était devenu un exemple de prédilection étayant toutes les thèses relatives à la perception, à la cognition, à la société et à la culture.⁵

⁴ Voir Mollard-Desfour (1990 : 69-101).

⁵ Les interrogations portaient sur la nomination de la couleur et ses rapports à la cognition (Berlin & Kay (1969) ; Tornay (1978), sur l'aspect évolutif du lexique chromatique (Kristol, 1978) et la possibilité, grâce à l'analyse du système partiel du sous-ensemble de l'ensemble du lexique, constitué par le lexique des couleurs, d'une description lexico-sémantique structurale, d'une systématisation, les termes de couleur étant devenus un exemple devenu classique depuis que Helmslev (1957, vol. XII) avait signalé l'existence d'un « continuum » de couleur que chaque langue divise arbitrairement. Cet exemple a été repris dans de nombreux travaux, en particulier ceux de Ulmann (1958), Malmberg (1966 : 189-190) Gleason (1969 : 9), Lyons (1970 : 46, 330), Eco (1971 : 44-46), Arcaini (1967, 1993), Bidu-Vranceanu (1976), etc. Élément privilégié de la mode, les couleurs avaient également été un sujet d'analyse pour Greimas (1948), Barthes (1967) et avait conduit Matoré (1958, 28 : 137-150). a souligné l'aspect sociolinguistique des dénominations de couleur. Au début des années soixante-dix, Rosch (1973 : 328-350 ; 1975 : 192-233) s'appuyait notamment sur la nomination des couleurs pour élaborer sa théorie des processus de catégorisation et concepts de « prototype » et de « typicalité » Fin des années soixante-dix, début des années quatre-

Tout en s'inscrivant dans la lignée du *TLF*, les premiers objectifs du projet étaient de décrire le lexique des couleurs français dans une période particulière, de définir les termes et expressions de couleur, de souligner les contextes d'emplois, les synonymes ou antonymes, et de fournir des éléments permettant de répondre à un certain nombre d'interrogations : quels sont les mots pour dire la couleur, le rouge, le noir, le rose... ? Que nous disent les mots et expressions de couleur de notre société ? Il s'agissait, d'autre part, de rassembler des éléments objectifs, des outils clairs, précis, pour s'inscrire dans les recherches actuelles sur la dénomination des couleurs (par rapport à la cognition, à la culture : « universalisme » ou « culturalisme », aspect fondamental, de base ou secondaire des dénominations chromatiques, évolution des champs de couleur ou de certaines dénominations, contextes d'emplois, choix des référents...)

II. Méthodologie

II. 1. Le corpus XX^e (et XXI^e) siècle

Par rapport au *TLF*, qui couvrait le XIX^e et le XX^e siècle, j'ai souhaité m'attacher à la description du vocabulaire des couleurs du XX^e siècle – et plus particulièrement à la langue très contemporaine⁶ –, et ceci dans la diversité de ses emplois.

Le projet était de rassembler et définir dans un « dictionnaire de langue » les termes chromatiques repérés dans un corpus écrit, représentatif, et dans une tranche chronologique particulière. Ce corpus est constitué de dictionnaires postérieurs à 1900, d'ouvrages de références sur la couleur, dans divers domaines (physique, histoire, arts, mode...), de textes très variés, dans divers

vingt, LEDUC-ADINE (1979 : 148-166 ; 1980 : 67-90) étudiait la néologie et la polysémie des termes de couleur, rejoignant mes propres questionnements sur l'une des problématiques des définitions des termes de couleur dans les dictionnaires.

⁶ La langue contemporaine ayant été insuffisamment prise en compte du fait que la base de corpus informatisé s'arrêtait, au début de la rédaction du *TLF* et jusqu'aux années 1990, à la date de clôture des textes : 1965. J'ai été progressivement amenée, au fur et à mesure des publications, à intégrer dans mes analyses le XXI^e siècle commençant pour décrire la langue actuelle et dégager nos relations aux couleurs à travers un lexique chromatique moderne, « à la page », au plus près des phénomènes sociaux contemporains. Ce que permet de nos jours Internet par la mise en réseau de nombre de textes actuels, d'articles de journaux, de forums de discussions, etc.

niveaux de langue (bases informatisées FRANTEXT modernisée et sans cesse développée, *BORNÉO* – néologismes de presse), lectures personnelles (ouvrages, romans, journaux, revues) et données issues d'Internet. Il s'agit donc d'un corpus « ouvert », évolutif, dont les sources variées permettent d'observer les caractéristiques du lexique des couleurs dans chacun de ses usages et actualisations.

II. 2. La nomenclature chromatique du dictionnaire

Tout terme ayant rapport à la chromaticité (adjectifs, substantifs, locutions, expressions, proverbes formés sur la base d'un terme de couleur), présent dans le corpus XX^e siècle (et XXI^e siècle) fait partie de la nomenclature du Dictionnaire⁷.

La nomenclature du dictionnaire est donc constituée des dénominations de couleur descriptives, constituant les « entrées » du dictionnaire, mais également, traités dans le corps des articles, d'un grand nombre de locutions nominales, adjectivales, verbales, adverbiales, d'expressions et de proverbes qui nomment une nuance ou retranscrivent les utilisations de la couleur, les associations avec des idées particulières, des codes symboliques et culturels : *bleu horizon, drapeau bleu-blanc-rouge, ruban rouge, broyer du noir, voir la vie en rose, voter blanc...*

II. 3. Un système à décrire et des publications par « champs » de couleur et par volumes

La nécessité de présenter, de manière régulière, des résultats de recherches, a conduit à mettre au point une méthode de travail par « champs » de couleur. Cette méthode permet des publications partielles, par volumes et « champs » de couleur particuliers, se différenciant les uns des autres, par leur chromaticité ainsi que par leurs associations figurées et symboliques.

⁷ Sont exclus de la nomenclature les termes désignant des mélanges de couleurs (*bigarré, chamarré*, etc.) et, parmi les termes techniques, sont seulement retenues les désignations des matières colorantes fonctionnant aussi comme termes de couleur (*indigo, outremer, pastel*, etc. ; *cinabre, cramoisi, écarlate, éosine, minium*, etc.).

*** Champs chromatiques et champs lexicaux. Hyperonymes et hyponymes**

Pour rendre compte du *continuum* de la couleur, chaque langue et culture segmente et classe, « découpe », structure et hiérarchise le champ de la couleur, en délimitant et nommant un nombre restreint de grandes divisions arbitraires ; et en les nuancant, de manière complexe, par une multitude de termes.

– Les onze grandes divisions chromatiques ou « champs » de couleur du lexique chromatique français / Dénominations « directes », termes génériques et hyperonymes

Les grandes divisions arbitraires, ou unités d'organisation, expressions des diverses tonalités, sont appelées « champs chromatiques »⁸ et correspondent à une zone, un espace de couleur. Elles sont désignées dans la langue courante par des « termes génériques », de base, fondamentaux, désignant des « focus ». Ces grandes divisions sont au nombre de onze en français : *bleu, blanc, brun (marron), gris, jaune, noir, orange, rose, rouge, vert, violet*. Chacun de ces termes de couleur englobe toutes les nuances d'une tonalité, du clair au foncé : *hyperonyme*, leur sens inclut celui d'un ou plusieurs autres termes.⁹ Cette catégorisation du domaine de la couleur en onze champs chromatiques est fondée sur des critères culturels dont se sont fait l'écho les définitions des termes de couleur dans les dictionnaires ainsi que les travaux de linguistes et

⁸ Selon la formule de Kristol (1978 : 10, note 4) : « *Nous appelons [...] « champ » le rayon sémantique de couleur ressenti comme unité dans une langue ; « domaine » sera l'unité supérieure de tous les champs d'un même concept (p. ex. « couleur») réunis. Quelquefois il y a des noyaux d'importance qui se cristallisent à l'intérieur d'un champ ; dans ce cas, nous parlerons de « zone ». Ces différents « champs » de couleur sont des « micro-champs » par rapport au « macro-champ » constitué par la couleur dans son ensemble. »*

⁹ Ainsi le terme *bleu* englobe toutes les nuances du 'bleu' et, hyperonyme, permet de définir *azur, céleste, horizon, cobalt, indigo, lapis(-lazuli), pastel, marine, saphir*, etc. mais encore *glauque* ou *turquoise*, nuances marginales entre plusieurs champs de couleur (Mollard-Desfour, 1998, 2004) ; *rouge* permet de définir *coquelicot, cramoisi, écarlate, tomate, rubis, vermeil*, etc., mais encore *cramoisi, pourpre*, etc. (Mollard-Desfour, 2000, 2009) ; *rose* permet de définir *aurore, bonbon, cuisse-de-nymphe, dragée, fleur de pêcher, pétale*, etc. (Mollard-Desfour, 2002) ; *noir* permet de définir *charbon, jais, fusain, réglisse*, etc. (Mollard-Desfour, 2005). Les dénominations chromatiques hyperonymiques servent à définir les autres termes chromatiques.

d'anthropologues¹⁰. Ces termes de couleur ont un domaine d'emploi « large » : ils ont la particularité de pouvoir qualifier une large gamme d'objets, de ne pas être limités à certains contextes.

– Nuances de couleur / Dénominations de couleur « indirectes », référentielles, et hyponymes

Les grandes catégories de couleur, nommées généralement par des termes de couleur « directs », sont nuancées par une multitude de dénominations chromatiques « indirectes », référentielles, dont le sens est inclus dans les termes de la première catégorie ; ce sont les *hyponymes* des termes de couleur génériques : ces termes traduisent une nuance particulière d'un champ de couleur¹¹.

Le plus souvent, ces dénominations chromatiques référentielles sont données par analogie avec des référents matériels, concrets, extrêmement divers (de la nature, aux animaux, au corps humain, aux produits fabriqués, aux matières colorantes ou œuvres artistiques, aux fonctions, métiers ou groupes sociaux caractérisés par le port d'une couleur particulière de vêtements, jusqu'aux noms de marques, ou aux croyances religieuses, populaires) ; parfois, les dénominations de couleur sont issues d'une analogie avec des référents « abstraits », par correspondance entre une couleur et une idée, sans qu'il existe un lien manifeste avec une couleur réelle (*bleu rêve, rouge passion, rose innocence, noir désespoir, etc.*).

¹⁰ *Le Robert*, dès sa première édition de 1953, sous l'article *couleur*, avait établi des relations hiérarchisées entre celles-ci, en spécifiant, en une sorte de définition, entre parenthèse, après le terme de couleur cité, le terme de couleur auquel il pouvait être « rattaché » et qui peut le définir (*Abricot – O[range]*, etc.) : c'est une liste de ces onze termes que nous retrouvons, liste qui atteste de ces onze « champs » de couleur en français. De même certains linguistes ont mis en évidence l'existence de cette catégorisation et hiérarchisation du lexique des couleurs, notamment Greimas, (1948) qui avait regroupé, en annexe de sa thèse, les noms de couleurs sous ces onze catégories. Voir aussi Bidu-Vranceanu (1976).

¹¹ Ainsi *azur, céleste, horizon, indigo, marine* sont inclus dans le terme *bleu* qui sert à les définir. Il est à noter que *rose, violet, orange*, termes d'origine référentielle, sont parfois actuellement perçus comme de véritables termes de couleur « directs » à cause de leur forte lexicalisation et le fait qu'ils désignent un champ de couleur.

DÉNOMINATIONS DE COULEUR INDIRECTES, RÉFÉRENTIELLES

ET TYPOLOGIE DES RÉFÉRENTS

XX-XXI^e siècle

A. RÉFÉRENT CONCRET

[Environnement, milieu naturel] : [Ciel, moment du jour] *azur, ciel, horizon, aurore, crépuscule, nuit*, etc. [Éléments atmosphériques] *brume, neige (neigeux, nivéen)* [végétaux][arbres] (*vert*) *myrte, sapin, rouge sorbier*, etc. [Fleurs] *amarant(h)e, coquelicot, cyclamen, géranium, héliotrope, myosotis, pavot, pensée, pervenche, pivoine, ponceau, véronique, volubilis* ; *rose, rose fanée, rose sèche, pétale, églantine, bougainvillée, magnolia, tamaris*, etc. [Fruits] *abricot, cerise, citron, fraise, framboise, framboisé, grenade, griotte, groseille, marron, prune, tomate*, etc. [Légumes] : *carotte, pelure d'oignon, (vert) poireau, salade*, etc. [Métaux, minéraux, pierres (généralement précieuses, produisant parfois un pigment)] *aigue-marine, améthyste, ardoise, bronze, cuivre (érugineux), émeraude (smaragdin), grenat, ivoire (éburnéen, ivoirin), marbre (marmoréen), lapis-lazuli, rubis, saphir, topaze, turquoise, vermeil*, etc. **[Animaux]** (*bleu, vert-*) *canard, canari, chamois, crevette, écrevisse, hanneton, homard, puce, saumon, (gris) souris, serin, taupe, tourterelle*, etc **[Corps (humain)]** *incarnat, chair, sang, (sanguin, sanglant), sang(-)de(-)bœuf, sang de gazelle, sang de taureau, sanglant...* *rose peau, pommettes, rose cul, rose fesse*, etc **[Produits fabriqués]** *bordeaux, beurre frais, café, champagne, chocolat, cachou, caramel, praline, thé, vert bouteille, opéra, rouge pompon, réglisse, rouge théâtre, rouge vin... poupée, Barbie... bonbon, buvard, chamalow, dentifrice, faïence, gauloise, gitanes, dragée, (bleu-, rose-) layette*, etc **[Matières tinctoriales]** *bleu de prusse, cobalt, indigo, lapis-lazuli, outremer, pastel* ; *andrinople, carmin, cinabre (cinabarin), cramoisi, écarlate, garance, magenta, minium, pourpre (empourpré, purpurin), rouge tyrien, sang dragon, vermillon*, etc. **[Œuvre artistique, artiste, peintre, cinéaste]** *bleu Chardin, Klein, Matisse, Nattier, bleu de Vermeer* ; *rouge Carpaccio, Tiepolo, Titien* ; *rouge zeffirellien* ; *rose Mistinguett, schiap, noir Soulages*, etc **[Lieux plus ou moins lointains (où se trouve ou d'où provient une œuvre artistique, une matière colorante, une coutume, une manière de peindre), habitant de ce lieu]** *bleu (de) Chartres, Chine, Delft, inde, Nevers, Rouen, Sèvres* ; *bleu persan, turquin* ; *rouge basque, étrusque, pompéien, turc, tyrien* ; *magenta, solférino* ; *rose Bengale, indien, saxe*, etc. **[Époque, période artistique]** *rouge antique, rouge Ming, vert empire ou vert impérial*, etc. **[Vêtements (propres à une fonction)]** *bleu gendarme, roi, hussard* ; *brun ramoneur, cardinal, carmélite, évêque, marine, minime*, etc. **(propres à un personnage réel ou fictif)** *Bleu Napoléon, céladon, isabelle*, etc. **(propres à un groupe)** *Noir punk*. **[Race, ethnie]** *bleu touareg, mordoré, nègre, tête de maure*, etc. **[Époque]** *vert empire ou vert impérial*, etc. **[Marques]** *Rouge Ferrari, Hermès*, etc. **[Croyances religieuses, populaires]** *rouge d'enfer* ; *rouge vampire, diable, Lucifer*, etc.

B. RÉFÉRENTS ABSTRAITS

Bleu poème, rêve, vacances, etc. Rouge amour, rouge baiser, rouge frisson, passion, rouge glamour, rouge scandale, etc. Rose candide, innocence, naïf, enfance, ingénue, Lolita, shocking, etc. Noir désespoir, rébellion, etc.

Les conditions d'emplois de ces termes de couleur référentiels désignant des nuances sont moins « larges » que les termes génériques, et certains sont des « couleurs contextuelles », strictement limitées à certains objets.¹²

Ces dénominations constituent une nomenclature instable, évolutive, une liste ouverte de termes plus ou moins lexicalisés, déterminés par des facteurs extra-linguistiques, culturels ; elles ne peuvent donc être qu'en évolution et sont le reflet d'une société particulière, de ses centres d'intérêts, de ses choix.

* Structure de chaque volume

Le dictionnaire des mots et expressions de couleur est publié par volumes et champs de couleur et sera constitué de onze volumes correspondant aux onze champs de couleur et termes de base du lexique des couleurs français.

Chaque volume est constitué de trois parties :

- Le terme de base (*bleu, rouge, rose, noir, blanc, gris...*)
- Les dérivés (du terme de base ou d'un autre terme d'origine latine, grecque...) : pour le 'bleu' : « De *Bleu-bite* à *Blueswoman*... en passant par *Bleu* et *Blue* » ; pour le 'rouge', « Dérivés de *Éruthros, rouge, ruber* » ; pour le 'rose', « De *Infra-rose* à *Ultra-rose*... en passant par *Rose, Rhodo* et *Pink* » ; pour le 'noir', « De *Atrabile* à *Ultra-Noir*... en passant par *Black, Melano, Niger* et *Percno* » ; pour le blanc, « De *Albe* à *White*... en passant par *Albus, candidus, Blank* et *Leukos* », etc.
- Les nuances ou variations (« De *Acier* à *Volubilis*. Variations sur le bleu » ; « De *Amarant(h)e* à *Zeffirellien*. Variations sur le rouge » ; « De *Aurore* à *Vieux-rose*. Variations sur le rose ») ; « De *Airelle* à *Zan*. Variations sur le noir » ; De *Alaska* à *Zen*. Variations sur le blanc ».

¹² Tels le teint, les cheveux, les yeux, le pelage d'un animal – en particulier d'un cheval –, les vêtements et étoffes, etc.. Ainsi l'adjectif de couleur *pers* limité à la couleur des yeux (de la déesse Athéna ou Minerve).

III. Un « Dictionnaire de langue », un « dictionnaire de spécialité » et un « dictionnaire de choses »

Les caractéristiques précises du lexique des couleurs – notamment ses liens avec la société, la culture, l'histoire, l'art et la mode – ont conduit à élargir le « champ de vision » et à s'éloigner de son modèle, le *TLF*, en apportant des informations extra-linguistiques toujours plus nombreuses et précises, qui en font, à la fois, un « dictionnaire de langue », un « dictionnaire de spécialité » et un « dictionnaire culturel ».

Dictionnaire des mots et expressions de couleur, dès le titre, la description très complète de la langue était affichée : *Dictionnaire des mots* et aussi des *expressions de couleur*. Mais au-delà des mots et au cœur des mots, des locutions et des expressions, c'est bien l'extra-linguistique qui est à l'œuvre, les utilisations de la couleur, ses codes culturels et symboliques.

III. I. Analyse du lexique chromatique et de ses combinaisons lexicales

Le dictionnaire met l'accent sur les diverses dénominations de couleur du français, dénominations directes ou référentielles¹³, mais aussi sur les constructions et combinaisons lexicales : locutions comparatives (*bleu... comme* + nom du référent ; *couleur de / du* + référent), dérivation du terme de couleur (*bleuâtre, bleui, bleuisant...*), combinaison de dénominations de couleur directes et de dénominations de couleur référentielles (*bleu-rouge, bleu(-)ciel* ou de leur dérivés), auxquelles sont adjoints des adjectifs modificateurs de la couleur (*clair, foncé*, etc.).

CONSTRUCTIONS AVEC UN TERME DE COULEUR DIRECT

(le plus souvent générique)

- Terme de couleur direct : *Bleu, rouge, beige, glauque*, etc.
- Terme de couleur direct + adj. : *Bleu clair, foncé, sombre*, etc.
- Terme de couleur direct + Terme de couleur direct : *Bleu(-)vert*, etc.
- (Dérivation) Terme de couleur direct + terminaison : *Bleu/âtre /Bleu /i, ie /Bleu/ir /Bleu/issant/ Bleu/eur / Bleu/té*, etc.

¹³ La langue française fait aussi appel aux emprunts, en particulier à l'anglais : *black, blue, pink, shocking*, etc. et leurs dérivés, en particulier notamment dans le contexte de la mode et de la concurrence commerciale.

CONSTRUCTIONS AVEC UN RÉFÉRENT DE COULEUR

- Locutions comparatives : *Bleu comme le ciel ; rouge comme un coquelicot ; blanc comme l'albâtre, (la)cire, (le/du) lait, un linge, un linceul, le marbre ; noir comme charbon, etc.*
- Terme de couleur direct + de + référent : *Bleu de ciel, de pervenche ; blanc de cire, etc.*
- Terme de couleur direct + référent : *Bleu(-)acier, ciel, marine, pervenche, saphir... ; rouge(-)coquelicot... ; rose(-)bonbon, dragée, pétale... ; blanc(-)neige ; noir(-)charbon ; gris(-)de(-)lin, etc.*
- (Couleur) de / du + référent : *(Couleur) De / du ciel, cire, coquelicot, craie, émeraude, lait, lune, nacre, perle, pervenche, rubis, etc.*
- (Couleur) + référent : *(Couleur) Albâtre, cachou, citron, coquelicot, pervenche, rubis, sang, sang caillé, sang(-)de(-) gazelle, saphir, zinzolin, etc.*
- (Dérivation) Terme référentiel + terminaison : *Alabastrin, lacté, lactescent, laiteux, lillial, marmoréen, nacré, nacreux, rubiginé, rubigineux, saphirin, etc.*

III. 2. La définition – linguistique, extra-linguistique et stéréotypes culturels

La définition des couleurs et nuances ne se veut pas technique, mais linguistique et extra-linguistique. Ce qui importe, c'est de « donner à voir », à comprendre la nuance, en renvoyant aux stéréotypes culturels associés à chaque couleur, par la formule lexicographique « *et qui rappelle notamment la couleur de...* »¹⁴.

Bleu. Adjectif :

I. - [P. réf. au *bleu pur* qui, parmi les couleurs visibles du spectre solaire, se situe entre l'*indigo* et le *vert* et rappelle notamment la couleur diurne du ciel sans nuages. Le terme *bleu* englobe les nuances pouvant varier, sur l'axe de la clarté, du *bleu clair* au *bleu foncé* et, sur l'axe des tonalités, pouvant se prolonger aux nuances limitrophes. Dans certains contextes d'emplois, *bleu* étend sa signification vers diverses autres teintes sortant de son champ chromatique, en partic. le *noir*, le *rouge*, le *blanc* et le *violet (clair ou foncé)*]

¹⁴ En outre, la première définition générale est globale, et est ensuite déclinée et particularisée selon les extensions de sens et les conditions d'emplois.

Rouge. Adjectif :

I. - Qui, parmi les couleurs visibles du spectre solaire, se situe à l'une des extrémités et rappelle notamment la couleur du sang, du feu, du coquelicot, du rubis. Le terme *rouge* englobe les nuances pouvant varier du rouge clair au rouge foncé et, p. ext., dans certains contextes d'emploi, rouge étend sa signification vers diverses autres teintes (en particulier le brun, l'orange, le violet).

Noir. Adjectif :

I. - Qui est de la « couleur » la plus foncée, sombre (produite par l'absence ou par l'absorption plus ou moins complète des rayons lumineux, donc la plus opposée au blanc qui les réfléchit tous) et qui rappelle notamment la couleur du charbon, du goudron, de l'ébène, du corbeau, l'obscurité de la nuit ; *par ext.* et dans des emplois particuliers, qui est d'une couleur plus ou moins foncée (proche du gris, du brun, du bleu ou du violet), le terme *noir* englobant alors les nuances pouvant s'étendre, sur l'axe de la clarté et sur l'axe des tonalités, vers diverses autres teintes sortant de son champ chromatique.

III. 3. Un recueil de citations et la primauté donnée aux exemples

Le dictionnaire, en faisant une large part aux textes et aux citations qui répondent à la définition et la complètent, constitue un véritable recueil de textes. Il donne la parole aux auteurs, pour illustrer la définition générale, les extensions de sens, les contextes d'emplois particuliers, les remarques lexicales, sémantiques, ou encyclopédiques, en déclinant les emplois d'un terme ou d'une expression colorée dans divers niveaux de langue (courante, familière, argotique, poétique).

III. 4. Contextes d'emplois, syntagmatique et glissement de sens

L'examen des contextes d'emplois met en évidence la richesse syntagmatique de certains termes chromatiques et le peu de productivité de certains autres, voire leur lien étroit avec un contexte particulier. Elles soulignent aussi le glissement possible d'un contexte à l'autre et d'un sens à l'autre.

CONTEXTES D'EMPLOIS DES TERMES DE COULEUR

Quelques exemples

- [En parlant d'un élément de la nature]
- [En parlant du ciel] *ciel azur, ciel bleu*
- [En parlant de l'eau] *fleuve, lac bleu, mer azur, mer bleue, la grande bleue*
- [En parlant d'un métal, d'une pierre (généralement précieuse)] *caillou blanc, pierre bleue*
- [En parlant d'un végétal]
 - [En parlant d'une fleur] *fleur rouge, jaune ; la petite fleur bleue*
 - [En parlant d'un fruit] *cerise rouge*
 - [En parlant d'un légume] *poivron rouge*
- [En parlant d'un animal]
- [En parlant d'un oiseau] *oiseau bleu, merle blanc, chat noir, corbeau noir*
- [En parlant d'un cheval-Hippologie] *aubère, alezan, bai, moreau, pinchard*
- [En parlant d'un aspect d'une personne]
- [En parlant des yeux, du regard] *yeux bleus(-)faïence, noisette, marrons, pers*
 - [Sous l'effet d'un état physique] *yeux rouges (de froid)*
 - [Sous l'effet d'un état psychologique] *yeux noirs, regard noir, yeux bleus de candeur*
- [En parlant de la peau]
 - [En parlant d'une « race » humaine] *blanc, noir / black, jaune*
 - [En parlant du visage, du teint]
 - [Sous l'effet d'un état physique] *être bleu / rouge de froid ; vermeil*
 - [Sous l'effet du soleil] *bronzé, halé, cuivré, doré, rouge, noir*
 - [Sous l'effet d'un état psychologique, d'une émotion] *colère bleue, rouge de colère, vert de peur, vert / noir de rage*
- [En parlant du système pileux, des cheveux, de la barbe] *cheveux blonds, bruns, châains, roux, noir, corbeau ; barbe bleue ; menton bleu...*
- [En parlant d'un artefact, d'un produit de l'industrie humaine (objet fabriqué, matière première transformée, élément de la décoration, emblème, vêtement, etc.)]
- [En parlant d'un élément de la décoration] *fauteuils vieux-rose [P. méton.] salon rose*
- [En parlant d'un emblème] *drapeau rouge, noir, bleu-blanc-rouge*
- [En parlant d'un vêtement, d'un tissu] *layette bleue / rose, tutu rose [P. méton.]*
- [En parlant d'une personne, par référence à ses vêtements] *capote bleu ; aubergine, marinette, pervenche*
- [En parlant d'un vin] *vin blanc, rouge, rosé, jaune, gris ; gros bleu, petit bleu*
- [En parlant d'un aliment] *pain blanc, noir*
- [En parlant d'un sentiment, d'une idée « abstraite », figurée] *révolution rouge, rêve bleu, chanson grise, vie grise, etc.*

*** Emploi « large » des onze termes génériques, de base**

- Emploi « libre »

Est ainsi mis en évidence le fait que les onze termes « de base », termes « génériques », qui ont une signification chromatique « large »¹⁵ ont donc aussi un emploi étendu, « libre », qui n'est pas lié à des contextes particuliers. Ils peuvent qualifier toutes sortes d'objets, concrets ou figurés : éléments de la nature (végétal, minéral, etc.), animal, aspect d'une personne (corps, chair, peau, teint, yeux, cheveux), artefact, produit fabriqué¹⁶... jusqu'aux sentiments, émotions, idées abstraites associées aux diverses tonalités, représentatives des relations d'une société avec les couleurs, des codes symboliques qu'elle a mis en place.

- Emploi contextuel et extension de sens. *Bleu* n'est plus 'bleu', *rouge* n'est plus 'rouge'...

Dans des emplois liés à des contextes caractéristiques et des extensions de nuances et de sens, les onze termes de base, génériques (*bleu, rouge, jaune*, etc.) s'éloignent de leur sens originel, de leur nuance première, et, en s'appliquant à certains objets, glissent dans une autre nuance et basculent dans des sens figurés. Les termes *bleu, rouge, jaune, rose, noir, blanc* ... n'ont plus la même valeur : ils ne signifient plus le 'bleu', 'rouge', 'jaune', 'rose', 'noir'... *Bleu* n'est plus 'bleu', *rouge* n'est plus 'rouge'... Ils étendent leur signification dans certains contextes d'emplois, notamment dans la description d'une personne (peau, teint, yeux, regard, émotions... : *être bleu de froid, de stupéfaction, vert de rage ; regard bleu, regard noir ; frousse bleue...*), ou dans des syntagmes phraséologiques dans lesquels les locutions désignent généralement des produits fabriqués (*pain blanc / pain noir ; viande rouge / viande blanche...*), ou jusqu'aux qualifications chromatiques d'inanimés abstraits. La couleur perd sa consistance, se dématérialise et n'a plus qu'une

¹⁵ *Bleu, blanc, brun (marron), gris, jaune, noir, orange, rose, rouge, vert, violet.*

¹⁶ Dans lesquels l'intervention de l'homme fait entrer en jeu des systèmes connotatifs ou symboliques : élément de la décoration, vêtement, produit alimentaire transformé, etc.

valeur symbolique, figurée (*voir rouge, vie grise, rêve bleu, nuit blanche, magie noire, conte bleu, écriture blanche ...*).

*** Contextes particuliers et domaines d'emplois des dénominations désignant des nuances**

De même, on peut observer les emplois plus restreints, voire liés à des contextes particulièrement réduits, des dénominations chromatiques référentielles désignant des nuances. Certaines d'entre elles ne s'emploient que pour qualifier un type d'objets. Parfois dans le langage courant ou littéraire, poétique, dans lequel la nuance *bleu de faïence, bleu(-)faïence* qualifie de nos jours exclusivement les yeux, ou *pers* qui tend à se limiter à nuancer le bleu-violet-gris des yeux... de la déesse Athena ou Minerve : *la déesse aux yeux pers*!¹⁷ Mais c'est surtout dans les domaines spécialisés pour lesquels où les dénominations se doivent de décrire une nuance très précise que les dénominations de couleur ont des emplois très restreints, voire exclusifs. Ainsi, en hippologie, les dénominations désignant les nuances (ou nuances mêlées) de la robe des chevaux, sont-elles, en majorité, réservées à cet emploi : *alezan, aubère, bai, balzan, pinchard, pommelé, louvet, moreau, rubican, rouan, saur*¹⁸.

¹⁷ V. Mollard-Desfour, *Le Bleu*, 2004 : 168, 205. *Pers*, du latin *persus* ('de couleur jacinthe') a autrefois qualifié le teint 'blême, décoloré, livide'.

¹⁸ [En parlant d'un cheval), *alezan*, dont la robe et les crins sont de couleur fauve tirant sur le roux ; *aubère*, dont la robe est constituée de poils blancs et alezans mélangés ; *bai*, dont la robe est alezane, généralement foncée, les crins et les extrémités des membres étant noirs ; *balzan*, [En parlant d'un cheval noir ou bais] qui a des taches blanches à la partie inférieure des membres ; *louveteau*, qui a un pelage jaunâtre mêlé de noir, analogue à celui du loup ; *pinchard*, (Normandie et Centre) qui est de couleur gris fer ; *saur(e)*, dont la robe est de teinte jaune tirant sur le brun, s'emploie aussi dans un autre domaine de spécialités, la fauconnerie, pour qualifier un oiseau de moins d'un an possédant encore son premier plumage de couleur jaune-roux, mais également dans des emplois littéraires.

IV. « Dictionnaire culturel »

IV. 1. La lexiculture, les mots à « Charge Culturelle Partagée » (CCP)

Le dictionnaire des mots et expressions de couleur, « dictionnaire de langue » et « dictionnaire de choses », est aussi un « dictionnaire culturel » car les mots de couleur sont des mots à forte charge culturelle, et font partie de ce lexique que Galisson (1987 : 130 ; 1988 : 74-90 ; 1989 : 113-117 ; 1999 : 477-496) qualifie de mots à « Charge Culturelle Partagée », c'est-à-dire de mots qui véhiculent tout particulièrement la culture d'une société, ses coutumes, ses croyances, et qui sont porteurs de codes culturels lexicalisés, partagés par une grande partie ou par l'ensemble d'une communauté, d'une même époque et d'un même lieu géographique.

IV. 2. Quelques exemples

Le dictionnaire des mots et expressions de couleur s'attache à mettre en valeur ces mots et expressions liés à des emplois codés de la couleur, à des coutumes et traditions, à des formules lexicalisées reflétant des conceptions particulières. Il les répertorie, les définit et les illustre à l'aide de citations qui mettent le mot « en situation ».

Ainsi les volumes consacrés respectivement au champ du 'bleu', du 'rose', du 'blanc', sous les articles *Bleu*, *Rose*, *Layette*, explicitent l'association du 'bleu clair' avec le nouveau-né masculin, du 'rose' avec le nouveau-né féminin, du 'blanc', couleur « neutre », en physique et au sens figuré, pouvant être associé, indifféremment, aux deux sexes ; le dictionnaire souligne le fait que cette coutume d'habiller de 'bleu' ou de 'rose' (ou de 'blanc') les nouveaux-nés s'étend à la couleur des dragées offertes au baptême ainsi qu'au mobilier de la chambre enfantine, que cette coutume est relativement récente (fin XIX^e – début XX^e), que les codes couleur sont parfois inversés dans d'autres pays européens (notamment en Espagne)¹⁹. Sont également notés dans le dictionnaire, outre les références à une coutume particulière (*blanc de la mariée*, *noir du deuil*), parfois religieuse (*vouer – un enfant – au bleu*),

¹⁹ Voir *Le Bleu* et *Le Rose*: articles *Bleu*, *Rose*, *Dragée*, *Layette*.

les codes liés aux vêtements représentatifs d'une fonction, d'un métier (*cardinal, évêque, carmélite, minime, ramoneur, bleu roi, marine...*), d'une classe sociale (*col bleu / col blanc*, par référence aux *bleus de travail* et aux *chemises blanches*), mais aussi les clichés populaires tels que l'expression « *les carottes ça fait la cuisse rose* », dont Galisson avait noté l'absence dans les dictionnaires « de langue » qui font plus de place à l'encyclopédique qu'au culturel²⁰. De même, le dictionnaire fournit les références historiques, artistiques, littéraires des termes chromatiques tels que *céladon, isabelle, gris Trianon, vert empire* ou *empereur*...

Des *layettes roses* au *vichy rose* et au *rose Barbie*, du rose de l'enfance à la féminité, de la candeur à la niaiserie et au ridicule, de l'érotisme à la perversité, du blanc de la pureté, de la *candeur* (de *candidus* : blanc) au blanc des victimes innocentes, de la robe blanche du baptisé et de la mariée, de la Vierge – Immaculée Conception –, à la communiant et à la *marche blanche* ; du noir du deuil et de l'effacement (*noir soutane, noir ecclésiastique, noir curé*), au noir de la jeunesse rebelle et du *blouson noir*, à la *petite robe noire* de Coco Chanel, au noir branché parisien, du rouge de la *rubrique* et de l'encre qui met en relief et corrige, du rouge de la faute et du péché au rouge de la pourpre, du mérite, de l'honneur, de la gloire (*pourpre, écarlate, cramoisi, ruban rouge* de la Légion d'honneur, *cordon rouge, label rouge*), au rouge de la passion, du luxe, du théâtre (*rouge Hermès, Dior, glamour, Valentino, rouge opéra*) c'est toute une évolution des codes des couleurs au cours du XX^e siècle et jusqu'à nos jours qui s'affiche au fil des mots, des textes et dans les pages du dictionnaire.

Réaliser un dictionnaire consacré au lexique des couleurs nécessitait de résoudre la dichotomie langue et référent, dictionnaire et encyclopédie,

²⁰ « Je note aussi que, contre toute attente, les dictionnaires dits de langue font beaucoup plus de place à l'encyclopédique (ce qui fait connaître les choses désignées par les mots), qu'au culturel (lequel relève de l'usage ... donc de langue - que ces dictionnaires prétendent décrire en priorité). Ainsi, le *Petit Robert*, par exemple, signale que la carotte est : 1. "une plante potagère (ombellifères) à racine pivotante" ; 2. "une racine conique, riche en sucre" ; et qu'il existe "des carottes fourragères blanches, jaunes ou rouges". Par contre, il est muet sur les lieux communs inspirés de la carotte : dans les clichés populaires, l'absorption de ce légume est en effet censée : 1. rendre plus aimable. 2. faire les cuisses roses ! » (Galisson, 1987 : 130).

linguistique et extralinguistique, et de concevoir une méthodologie adéquate mêlant analyse des champs chromatiques et des champs lexicaux, onomasiologie et sémasiologie, mise en évidence d'une catégorisation et hiérarchisation du lexique chromatique, des utilisations de la couleur et de ses codes sociaux et symboliques... La méthodologie mise en place a permis de répondre à la finalité : définir une nuance, une locution ou expression, mais également souligner l'aspect connotatif, culturel du lexique chromatique qui constitue un véritable « écho » de la société. Car s'attacher à la description du lexique des couleurs, c'est comprendre le sens d'un terme, d'une expression colorée, mais c'est surtout pénétrer au cœur de la société, voir comment joue la symbolique sociale, religieuse, l'art, les techniques, la vie quotidienne...

Références bibliographiques

1. Dictionnaires

1. 1. Dictionnaires généraux

TLF -1971-1994, *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle* [Sous la direction de IMBS Paul : vol. 1 à 7, puis QUEMADA Bernard : vol. 8 à 16, Paris : Klincksieck (vol. 1 à 8) puis Gallimard

1. 2. Dictionnaires spécialisés

MOLLARD-DESFOUR Annie (1998, 2004), *Dictionnaire des mots et expressions de couleur. Le Bleu*, Paris, CNRS Editions.

MOLLARD-DESFOUR Annie (2000), *Dictionnaire des mots et expressions de couleur. Le Rouge*, Paris, CNRS Editions. Nouvelle éd. (2009), *Le Rouge. Mots et expressions d'aujourd'hui*, Paris, CNRS Editions.

MOLLARD-DESFOUR Annie (2002), *Dictionnaire des mots et expressions de couleur. Le Rose*, Paris, CNRS Editions.

MOLLARD-DESFOUR Annie (2005), *Dictionnaire des mots et expressions de couleur. Le Noir*, Paris, CNRS Editions. Nouvelle éd. (2010), *Le Noir. Mots et expressions d'aujourd'hui*, Paris, CNRS Editions.

MOLLARD-DESFOUR Annie (2008), *Le Blanc. Mots et expressions d'aujourd'hui*, Paris, CNRS Editions.

REY Alain (1992), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert.

2. Ouvrages

ANDRÉ Jacques (1949), *Étude sur les termes de couleur dans la langue latine*, Paris, Klincksieck.

BARTHES Roland (1967), *Systèmes de la mode*, Paris, Seuil.

BERLIN Brent et KAY Paul (1969), *Basic Color Terms : their Universality and Evolution*, Berkeley, University of California Press.

BIDU-VRANCEANU Angéla (1976), *Systématique des noms de couleur. recherche de méthode en sémantique structurale*, Bucarest, éd. Academiei Republicii Socialiste Romania.

GALISSON Robert (1991), *De la langue à la culture par les mots*, Paris, CLE International, collection « Didactique des langues étrangères ».

GLEASON Henry-Allan (1969), *Introduction à la linguistique*, Paris, Larousse, Trad. Dubois-Charlier.

ECO Umberto (1971), *Le forme del contenuto*, Milano, Bompiani.

GREIMAS Algirdas-Julien (1948), *La Mode en 1830 : Essai de description du vocabulaire vestimentaire d'après les journaux de mode de l'époque*, thèse principale, doctorat d'état, Université de Paris.

GREIMAS Algirdas-Julien (1966), *Sémantique structurale. Recherche de méthode*, Paris, Larousse.

KRISTOL Andrès (1978), *Color. Les langues romanes devant le phénomène de la couleur*, Romanica Helvetica, 88, Zurich, Francke Berne.

LYONS John (1970), *Linguistique générale. Introduction à la linguistique théorique*, Paris, Larousse.

MALMBERG Bertil (1966), *Les nouvelles tendances de la linguistique*, Paris, PUF.

MEILLET Antoine (1912), *Introduction à l'étude des langues européennes*, Paris, Hachette.

MEYERSON Ignace (1957), *Problèmes de la couleur. Exposés et discussions du Colloque du Centre de recherches de psychologie comparative*, Paris, E.H.E.S.S.

TORNAY Serge [éd.] (1978), *Voir et Nommer les couleurs*, Nanterre, Laboratoire d'Ethnologie et de Sociologie comparative.

3. Articles

GALISSON Robert (1987), « Accéder à la culture partagée par l'entremise des mots à CCP », *Études de linguistique appliquée*, n° 67, Juillet-sept.

GALISSON Robert (1988) : « Culture et Lexiculture partagées : les mots comme lieux d'observation des faits culturels », *Études de Linguistique Appliquée*, 69.

GALISSON Robert (1989), « La culture partagée : une monnaie d'échange interculturelle », *Le Français dans le monde. Recherches et Applications*, p. 113-117.

GALISSON Robert (1999), « La pragmatique lexiculturelle pour accéder autrement, à une autre culture par une autre culture, par un autre lexique », *Études de linguistique appliquée, Revue de didactologie des langues-cultures*, Paris, Didier érudition, 116.

HJELMSLEV Louis (1957), « Pour une sémantique structurale », *Travaux du Cercle Linguistique de Copenhague*, Copenhague, 1957, vol. XII.

KRISTOL Andrès (1994), « Un champ sémantique en mutation constante : l'expression de la couleur dans les langues romanes », *Terminologie & Traduction* 2, p. 29-52.

LEDUC-ADINE Jean-Pierre (1979), « Rhétorique et néologie : à propos d'un adjectif de couleur », *Néologie et Lexicologie*, hommage à Louis Guilbert, 5, Paris, Larousse.

LEDUC-ADINE Jean-Pierre (1980), « Polysémie des adjectifs de couleur », *Cahiers de Lexicologie*, 37, 2.

MATORÉ Georges (1958), « À propos du vocabulaire des couleurs », *Annales de l'Université de Paris*, 28, 2, p.137-150.

MEYERSON Ignace (1957), *Problèmes de la couleur. Exposés et discussions du Colloque du Centre de recherches de psychologie comparative*, tenu à Paris les 18, 19 et 20 Mai 1954, réunis et présentés par Meyerson, I), Paris, E.H.E.S.S.

MOLLARD-DESFOUR Annie (1990), « Problèmes rencontrés dans le traitement lexicographique des termes de couleur (valeur descriptive) », *Dictionnaire et lexicographie. Autour d'un dictionnaire : Le Trésor de la Langue Française, témoignages d'atelier et voies nouvelles* [coordination. D. Candel], Didier Érudition.

MORGAN Georges (1993), « Basic Colour Terms : comparative results for French and Russian », *French language Studies*, 3, 1, Cambridge University Press, p. 1-17.

ROSCH Eleonor (1973), « Natural categories », *Cognitive Psychology*, 4.

ROSCH Eleanor (1975), « Cognitive Representations of Semantic Categories », *Journal of Experimental Psychology*, 104, p. 192-233.

ULMANN Stephen (1958), « Orientations nouvelles en sémantique », *Journal de Psychologie*, Paris, n° 4, p. 352.

ANNIE MOLLARD-DESFOUR

CNRS – Universités Cergy-Pontoise – Paris 13 Villetaneuse

Courriel : annie.mollard-desfour@dbmail.com